

Séance du 30 mars 2026

Interpellation citoyenne

Roland BOURGEOIS a posé plusieurs questions.

Dans le cadre du Schéma de développement communal global (SDCG), l'Echevin de la Participation Pascal RIGOT (Ecolo) a expliqué qu'une première réunion du Comité d'accompagnement s'est tenue fin mars.

L'objectif est de finaliser le SDCG courant 2028, au terme d'étapes qui incluront une participation citoyenne tel que prévu dans le cahier des charges.

Plus d'infos à ce sujet au point « Schéma de développement communal » ci-dessous.

A propos du dossier dit des Conceptionnistes, l'Echevine de l'Urbanisme Axelle VALEMBOS (Les Engagés) est intervenue pour préciser que le Collège communal ne s'est pas encore prononcé.

Ce dossier disposait d'un permis accordé en 2017, annulé par le Conseil d'État pour un point juridique.

Aujourd'hui, ce point étant levé, le porteur de projet a redéposé son dossier (quasi identique) pour approbation.

Il n'y a pas actuellement d'autres projets de reconversion de friches déposés.

L'Echevine a précisé que dans le cadre de l'inventaire des bâtiments abandonnés et des logements inoccupés, parmi les dossiers « bâtiments inoccupés » ouverts en 2025, 10 d'entre eux ont permis une remise sur le marché des logements.

Le dispositif à cet égard est dissuasif avec des infractions lourdement sanctionnées : 65€/m² la première infraction, 120€ à la 2^{ème}, 240€ à la 3^{ème}.

De nouveaux outils seront par ailleurs bientôt à disposition pour permettre le constat de plus d'infractions.

Plaine de vacances communale été 2025 - Enquête de satisfaction

L'Echevine de l'Accueil Temps libre Céline SCOKAERT (PluS) a présenté les résultats de l'enquête de satisfaction envoyée aux parents des enfants ayant été à la Plaine de l'été 2025, conformément au Plan stratégique transversal (projet n°56).

211 parents ont été contactés et 61 familles ont répondu.

Les résultats sont très positifs avec 98 % des parents déclarant être en confiance et être satisfaits du bien-être des enfants, 93 % sont favorables à l'inscription à la semaine et 72 % utilisent la navette. Une réflexion est en cours pour fluidifier les inscriptions, augmenter le nombre de places (dans le respect des normes ONE) et adapter certains aspects logistiques.

Margaux NOTHOMB (MR) a transmis les félicitations de son groupe aux équipes pour la qualité de leur travail.

Gaëtan THIBAUT (MCN) en a fait de même.

Office du Tourisme - Demande de certification

Aux questions de Germain DALNE (MR), l'Echevin du Tourisme Charles GOURDIN (Les Engagés) a expliqué que pour pouvoir accéder aux subsides, les institutions telles qu'un Office du Tourisme doivent être certifiées.

Des subsides pourront être sollicités, ce qui n'a jamais été fait auparavant, au grand étonnement de l'Echevin qui a constaté que l'OTN fonctionne jusqu'à présent sur fonds propres.

Régi par le nouveau Code du Tourisme entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025, un Office du Tourisme ne peut désormais exister qu'en obtenant la certification de Tourisme Wallonie. L'institution doit répondre à des conditions strictes (forme juridique, objet social, représentativité des organes et contrat-programme avec la Wallonie).

L'Office du Tourisme de Nivelles remplit toutes les cases.

Waux-Hall

Germain DALNE a d'abord rappelé que la Ville de Nivelles n'est propriétaire à 100 % du bâtiment du Waux-Hall que depuis quelques mois.

Jusqu'il y a peu, la Communauté française était propriétaire à hauteur de 30 %, ce qui était bloquant pour envisager un dossier structurel pour ce bâtiment.

Il a poursuivi en proposant, dans le cadre de la prochaine rénovation structurelle majeure du bâtiment décidée par le Collège communal, la mise en place d'un groupe de travail composé de représentants des secteurs culturel et associatif, des partis politiques présents au Conseil communal et de l'Administration. Sont aussi proposées la réalisation d'un planning provisoire et de premières projections budgétaires.

L'Echevine de la Culture Céline SCOKAERT a expliqué que la Ville a confié à l'intercommunale Igretec une mission de maîtrise d'usage, dont la convention précise le cadre.

Cette mission comprend une participation active des usagers dans la conception des projets ainsi que la formation de groupes de travail avec les parties prenantes, dans un cadre neutre et méthodologique.

Il ne paraît dès lors ni utile ni pertinent d'ajouter une structure supplémentaire, à fortiori en incluant des représentants politiques. Ceux-ci peuvent s'exprimer en commission, en conseil, au sein des organes d'administration,...

Quant au planning provisoire et aux premières projections budgétaires, ils ne pourront être réalisés qu'à la fin de la mission d'Igretec, a conclu l'Echevine.

Germain DALNE a regretté cette position qui, à l'estime de son groupe, ne représente pas une vision à long terme.

Bien-être animal

Laurie SEMAILLE (MR) a proposé la mise en place d'une campagne de sensibilisation pour promouvoir les bonnes pratiques relatives à la tenue des chiens dans l'espace public.

Le Bourgmestre en charge du Bien-être animal et de la Sécurité Bernard DE RO (Les Engagés) a rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse dans l'espace public, certaines races devant porter par ailleurs une muselière, avant de soutenir cette proposition. Si un chien est pris en divagation ou si un chien mord un humain, un dossier est ouvert et sera suivi par le Fonctionnaire sanctionnateur communal.

Laurie SEMAILLE a aussi évoqué le dispositif « Animaux seuls chez moi », adopté par la commune de Schaerbeek, pour la protection des animaux domestiques en situation d'urgence.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a également soutenu cette proposition. En effet, lors d'une situation d'urgence telle qu'un incendie, la présence d'animaux domestiques peut retarder l'évacuation des lieux, par exemple si les propriétaires cherchent leurs animaux. Avec le dispositif, les services de secours ont une information supplémentaire lors de leur intervention.

Ouverture agence Ethias

Pierre HUART (MR), rappelant que le centre-ville compte de moins en moins de commerces, a évoqué la liste des cellules vides, document initié lors de la mandature précédente et qui est une source lorsqu'une société compte s'installer en centre-ville.

Il a ensuite évoqué l'ouverture prochaine d'une agence Ethias à Nivelles.

L'Echevin du Commerce Charles GOURDIN (Les Engagés) a confirmé que la liste des cellules vides est mise à jour régulièrement et utilisée lorsque des sociétés ou des commerçants marquent leur intérêt pour Nivelles.

L'Echevin a ensuite expliqué brièvement le rôle du Manager économique communal pour le centre-ville. Celui-ci a pu échanger avec des responsables de chez Ethias qui l'ont informé que ce projet s'étalait sur deux ans. Les contacts sont établis, des informations suivront. Tout sera fait pour favoriser l'installation de Ethias dans des locaux en centre-ville.

Inondations à Saintes (France)

Suite aux inondations subies par les habitants de Saintes, ville française jumelée avec Nivelles, en février dernier, Pierre HUART a voulu savoir pourquoi des agents communaux n'avaient pas été envoyés, ainsi que connaître la destination des fonds collectés.

L'Echevin du Jumelage Charles GOURDIN a d'abord expliqué que des agents communaux ne sont pas partis sur place suite aux contacts avec la nouvelle Adjointe au Maire de Saintes, qui n'y était pas favorable.

Quant à la somme récoltée par la Ville, les fonds seront versés aux plus nécessiteux de la ville sinistrée.

Revenu cadastral des commerces du centre-ville

Germain DALNE (MR), Philippe BOUFFIOUX (MR) et Nathalie PIRET (MCN) ont interrogé le Collège quant à cette mesure de baisse du revenu cadastral obtenue par la Ville de Charleroi au Fédéral pour les commerces du centre-ville, de laquelle découle une diminution du précompte immobilier.

Nathalie PIRET a insisté sur la différence d'impact d'une telle mesure sur le propriétaire du bâtiment et sur le commerçant non propriétaire des lieux.

L'Echevine des Finances Axelle VALEMBOIS et l'Echevin du Commerce Charles GOURDIN ont rappelé que le Collège est très attentif au développement du centre-ville et qu'effectivement, cette piste sera étudiée sur base d'une analyse complète (état des lieux et impacts).

Ce travail doit être mené avec précision et prudence, en particulier pour l'identification des cellules concernées et pour l'impact réel d'une telle mesure.

Cette mesure doit s'inscrire dans une politique plus large de redynamisation du centre-ville.

Travaux rue de Soignies

Gaëtan THIBAUT a relevé les nuisances causées par le chantier « Riffart » actuellement en cours, en particulier en ce qui concerne le stationnement des véhicules.

L'Echevine de la Mobilité Axelle VALEMBOIS a assuré que le Service Mobilité travaille assidûment pour que cela se passe au mieux tant pour les prestataires que pour les riverains.

Schéma de développement communal

Nathalie PIRET s'est interrogée quant au calendrier et aux méthodes de travail de cet important dossier.

L'Echevin Pascal RIGOT a apporté des précisions à ce sujet.

Lors de la première réunion du Comité d'accompagnement qui s'est déroulée en mars, les calendriers et méthodes de travail ont été abordées. Actuellement, la phase d'analyse contextuelle est en cours, la synthèse arrivera dans quelques mois. S'ensuivra l'élaboration de la stratégie territoriale.

En ce qui concerne la participation citoyenne, une méthode avec une double porte d'entrée a été choisie.

D'abord, des représentants de la société civile via des associations nivelloises (Nivelles Commerces, Avello, Natagora,...) ont été invités.

Ensuite, des réunions publiques à l'attention de la population, seront organisées, au nombre de trois :

- une première en 2026 où seront abordées une synthèse de l'analyse contextuelle et la stratégie territoriale.
- une deuxième en 2027 pour présenter l'avant-projet et des recommandations pour l'étude d'incidence environnementale.
- une troisième fin 2027 début 2028 - juste avant l'enquête publique, pour aborder l'étude du rapport final.

Suivront l'enquête publique (obligation légale) et l'approbation par le Conseil communal.

Incident à l'Hôtel de Ville lors du Carnaval

Gaëtan THIBAUT a évoqué l'incident à l'Hôtel de Ville lorsque, le lundi, un gille alluma un feu de Bengale dans la salle des Mariages.

Outre cet acte incompréhensible, il fût constaté que le système d'alarme incendie ne se déclencha pas.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a déploré cet incident totalement inacceptable.

En ce qui concerne l'alarme incendie, contact pris avec la société de maintenance, il s'est avéré que le capteur au plafond est un capteur thermique et non un capteur optique, ce qui explique que vu la hauteur, le système ne se soit pas déclenché.

Il a ensuite précisé que les services communaux se sont chargés de nettoyer et de réparer les dégâts occasionnés au parquet du sol, dont le traitement n'est pas encore terminé.

La Ville a par ailleurs porté plainte auprès de la police pour ces dégradations, le dossier est en cours en vue d'initier des poursuites à l'encontre des contrevenants.

Il est aussi envisagé que le coût de cet incident soit supporté via une diminution du subside à la société de gilles concernée.

Carnaval 2026 - Bilan

Aux questions de Gaëtan THIBAUT (MCN) et de Benoît GIROUL (MR), l'Echevine des Fêtes Victoire SCOREY (PluS) a présenté un bilan positif malgré une météo compliquée.

Aucun incident majeur n'est à déplorer.

Des points d'attention ont été définis : brûle-bosses, installations temporaires de débits de boissons sans autorisation, le retard du cortège du dimanche et l'organisation du rondeau du lundi.

Même si une diminution des volumes est constatée, la gestion des déchets reste un enjeu important ; la problématique des gobelets est déjà à l'étude en vue de la prochaine édition.

Le carnaval 2026 est donc une réussite avec des bases solides.

Les pistes d'amélioration sont identifiées et le travail est déjà en cours avec les partenaires.

L'Echevine a aussi précisé que l'asbl Nivelles en Fêtes a occupé la salle des Mariages le lundi après-midi et y a vendu des spiritueux sans autorisation du Collège communal.

Elle a déclaré que l'asbl a agi dans un esprit de soutien aux sociétés carnavalesques, sans mesurer pleinement l'ensemble des procédures administratives et des réglementations applicables.

Les rappels nécessaires ont été effectués afin que ce type de situation ne se reproduise plus.

Bâtiment des Récollets

Gaëtan THIBAUT a voulu connaître la position du Collège communal à propos du fait que le Comité des Amis des Récollets ait mis récemment en demeure la Ministre wallonne en charge du patrimoine, Valérie LESCRENIER (Les Engagés), d'ouvrir une procédure de classement du bâtiment.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a confirmé la volonté de la ministre de mettre sur pied une rencontre avec tous les acteurs du dossier.

Pour le Collège communal, la relance de classement du bâtiment apparaît en effet comme la seule voie permettant la sauvegarde du lieu.

Bâtiment Belgacom

Germain DALNE a demandé des détails quant au montant de l'estimation et à la stratégie du Collège quant à ce bâtiment, attendant à celui du Waux-Hall.

L'Echevin Charles GOURDIN a expliqué que suite aux rencontres de la Ville avec le propriétaire, une estimation a été transmise au Collège communal.

Les analyses sont actuellement en cours, le Collège communal n'a pas encore de position arrêtée.

Chemin de Stoisy

Pierre HUART a attiré l'attention sur le stationnement sauvage au chemin de Stoisy lors d'activités sportives à la Dodaine.

Cela engendre des conflits entre conducteurs ainsi qu'avec les piétons.

Il a demandé quelles actions concrètes seront prises en vue des prochaines compétitions.

L'Echevine des Sports Axelle VALEMBOS a expliqué que la problématique est bien identifiée pour cette voirie.

Des actions seront prises à différents niveaux pour anticiper ces situations, en collaboration avec la RCA des Sports.

Une mise en sens unique de l'avenue Jules Mathieu est aussi envisagée lors des prochains grands événements.

Compte-rendu détaillé et non exhaustif des points abordés en séance publique.

L'ensemble des documents relatifs au Conseil communal est désormais disponible sur la plateforme deliberations.be. Cette dernière a été conçue par iMio à la demande des Pouvoirs locaux afin de publier en toute transparence les décisions de leurs Conseils communaux.